



N° 10

Après le 20 mars...

Avril 2014

La journée de grève et les manifestations du 20 mars ont mobilisé, selon les chiffres de la DG, 26% des agents. Cette mobilisation est significative d'autant plus que les actions et manifestations organisées sur le territoire ont rassemblé plus de 5000 agents des finances publiques. Dans l'Eure, ce sont plus de 36% des personnels qui étaient en grève ! Les organisations syndicales de la DGFIP, ainsi que celles de la Douane et de la DGCCRF ont été reçues le 20 mars par le ministre et les directeurs généraux des administrations concernées. Le ministre de l'économie et des finances a rappelé que dans le cadre du pacte de responsabilité, il était toujours à la recherche d'économies budgétaires. Il s'est borné à rappeler que les missions de la DGFIP étaient « essentielles » à l'Etat. Pour l'intersyndicale Solidaires, CGT, FO et CFDT Finances Publiques cette non réponse aux revendications des personnels est inacceptable.

...poursuivre les luttes pour défendre nos emplois :

D'autres actions sont d'ores et déjà prévues : en mai par une nouvelle action nationale, par une pétition nationale intersyndicale, par toutes les initiatives locales possibles, par l'interpellation des nouveaux maires suite aux élections municipales. Aucune forme d'action n'est à délaissier mais c'est bien **l'importance du rapport de force** qui permettra des avancées et dans un premier temps l'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP. Le prochain mouvement social devra donc être plus fort, plus grand, plus important afin de bien faire comprendre à notre direction générale que les agents sont contre cette politique d'austérité qui tend à réduire à la portion congrue le rôle et les missions de la DGFIP. Être en grève c'est bien signifier notre hostilité à la MAP, c'est refuser les suppressions d'emplois qui n'ont comme légitimité qu'une vision comptable et technocratique. Rappelons que ces suppressions d'emplois dans la fonction publique n'empêchent pourtant pas les déficits publics de s'aggraver ! D'où cette idée fausse que les fonctionnaires seraient pour partie responsables de la dette. Être en grève, c'est refuser les suppressions d'emplois générées par des nouvelles technologies informatiques peu performantes et insuffisamment développées en amont (Helios, RSP forcé,...) ou pire encore totalement inutiles (Rialto investigations,...) et relayé par un discours lénifiant, « si on peut faire mieux avec moins d'agents ». La CGT FP continuera à s'efforcer de contre carrer ce style de discours, qui, martelé sans interruption, deviendrait des réalités pour certains. L'informatique doit rester un outil et s'il peut permettre un gain de temps et des améliorations dans le travail, sachons alors redéployer les emplois là où sont les besoins. N'y a t-il pas aujourd'hui des besoins dans les trésoreries rurales pour assurer un service de qualité auprès des collectivités, n'y a t-il pas des besoins en terme de contrôles fiscaux pour assurer la justice fiscale tant attendue par nos concitoyens ? Arrêtons de subir, prenons pleinement conscience des enjeux qui sont devant nous et soyons combattifs. La CGT FP, aux côtés des agents, reste porteuse d'un projet d'avenir tant pour les agents des finances publiques que pour un grand service public.

...poursuivre les luttes pour défendre notre salaire :

Les agents de la fonction publique sont des privilégiés. Ah bon ? Pour la **catégorie C** et en tenant compte de la situation au 1er février 2014 (date d'effet de la réforme du gouvernement), le salaire minimum de la Fonction Publique ne se situe qu'à **1,2% au dessus du SMIC**. Un agent C voit son salaire net mensuel, au bout de 10 ans de carrière, ne progresser que de 25 €. Pour l'agent de **catégorie B**, toujours au 1er février 2014, son niveau de recrutement se situe à **2,8 % au dessus du SMIC** et après 5 ans de carrière, le gain mensuel net est inférieur à 50€. Pour la **catégorie A**, le recrutement s'effectue à **11,5%**

au-dessus du SMIC, alors qu'il se situait à 75% il y a moins de 30 ans.

L'enjeu central est donc la valeur du point d'indice. Ce dernier, à cause des politiques salariales menées, a sa valeur qui augmente moins vite que l'inflation et depuis juillet 2010, il est purement et simplement gelé ! A cela, différents prélèvements diminuent notre fiche de paie. Comme la mise en place en 2005, du régime additionnel de la Fonction Publique, système de retraite par capitalisation qui ôte en moyenne 1% du net à payer aux fonctionnaires par le biais de sa cotisation. Depuis 2011, sous couvert d'équité avec les salariés du privé, nous devons faire face à une augmentation de la cotisation de pension civile qui, au début 2014 atteint déjà 1,08 %. Et au nom cette fois des carrières longues, depuis le 1er janvier 2014, nouvelle majoration de 0,15%.

Pour la CGT FP augmenter les salaires des fonctionnaires et donc leur pouvoir d'achat est totalement légitime et tout à fait possible. Il suffirait, par exemple d'augmenter de 5% la valeur du point d'indice, pour faire rentrer 600 millions d'euros de cotisations salariales supplémentaires pour l'assurance maladie. En outre, il faut bien constater que la baisse significative des dépenses publiques depuis plusieurs années n'a pas dopé la croissance. Enfin, on peut estimer que la consommation des ménages de fonctionnaires et les investissements réalisés par les administrations participent pour environ 15 à 20 % de la croissance totale du pays !

...poursuivre les luttes pour défendre notre statut :

Le statut des fonctionnaires, la fonction publique de carrière que nous connaissons sont mis à mal par différents rapports (cf le Rapport Pêcheur) ou déclarations de nos politiques. Ainsi, un ancien Ministre déclarait en début d'année : « je pense que le statut a un sens quand il s'agit des missions régaliennes de l'Etat : police, justice, éducation. Pour certains métiers, je propose non pas un emploi à vie mais un contrat de droit privé... ».

Mais le **statut** général des fonctionnaires promulgué par la loi du 13 juillet 1983 **définit des garanties aux fonctionnaires et aussi aux citoyens.**

En effet, le recrutement par concours écarte les dérives du clientélisme ou du favoritisme.

Par ailleurs, les règles de rémunération dans la Fonction Publique sont organisées dans le cadre d'une grille unique adossée à un point d'indice commun. Ainsi, l'évolution de carrière est basée pour tous sur l'ancienneté, les concours internes. Pour les concepteurs du statut, il s'agissait de garantir des conditions de vie décente et d'éviter que les salaires ne progressent qu'au bon vouloir de la hiérarchie. Ces dispositions sont essentielles pour prévenir la corruption et assurer la neutralité dans l'accomplissement des missions, en limitant les pressions économiques sur les agents.

La garantie de l'emploi est un principe qui vise à assurer la sérénité de l'agent (en écartant les risques de précarité) et donc la neutralité de ce dernier dans l'accomplissement des missions. La loi dite de mobilité sous Sarkozy et qui revient de nouveau avec le rapport Pêcheur va totalement à l'encontre de ce principe. De même que l'augmentation dans la fonction publique de recrutements de non-titulaires.

La CGT, bien entendu, rejette les dispositions de la loi Mobilité qui visent à rapprocher notre Statut du Code du Travail.

Comité technique local du 22/04/2014 :

La CGT FP a décidé de boycotter cette instance au regard des difficultés du dialogue social dans notre direction. Un courrier a été envoyé au DDFIP pour l'informer des raisons de notre boycott. Courrier disponible sur notre site local.